

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Nom		Prénom	
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal
<input type="checkbox"/> Je fais une demande de relevé des droits ou <input type="checkbox"/> Je fais une demande de partage des droits			
À titre de <input type="checkbox"/> Participant au régime <input type="checkbox"/> Conjoint du participant <input type="checkbox"/> Procureur du conjoint <input type="checkbox"/> Demande conjointe (faite par les deux parties) <input type="checkbox"/> Procureur du participant			
<input type="checkbox"/> Médiateur (Consentement du participant requis)			
<p>Consentement du participant (<i>signature requise seulement si la demande est faite par un médiateur</i>) Je consens à ce que la Commission de la construction du Québec transmette au médiateur les renseignements concernant les droits accumulés au titre de mon régime de retraite et de leur valeur, le tout requis dans le cadre d'une médiation familiale.</p>			
_____ Signature du participant au régime		_____ Date (AAAA-MM-JJ)	

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES CONJOINTS

PARTICIPANT			
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Nom		Prénom	
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal
CONJOINT			
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Nom		Prénom	
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SIGNATURES

_____ Signature du demandeur	_____ Date (AAAA-MM-JJ)
_____ Signature du deuxième demandeur (si demande conjointe)	_____ Date (AAAA-MM-JJ)

4. AUTRES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS À FOURNIR

Pour une demande de **relevé des droits lors d'une médiation familiale**

La demande de relevé pour médiation doit être accompagnée des documents suivants :

- copie du certificat de mariage¹ ou de l'union civile;
- confirmation écrite d'un médiateur accrédité stipulant qu'il a obtenu un mandat dans le cadre d'une médiation familiale;
- attestation conjointe de la date de cessation de vie commune ou veuillez remplir ce qui suit :

Nous attestons par la présente que la date de fin de notre vie commune est le :

_____ Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du participant

Signature du conjoint

NB : Veuillez noter que l'évaluation des droits se fera à la date de cessation de vie commune.

Pour une demande de **relevé des droits**

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- copie du certificat de mariage¹ ou de l'union civile;
- copie de la demande en divorce, en séparation de corps, en annulation du mariage, en dissolution ou en annulation de l'union civile ou en paiement d'une prestation compensatoire, s'il y a lieu;
- dans le cas de dissolution d'une union civile par déclaration commune notariée, une attestation du notaire confirmant le mandat est requise.

Veuillez indiquer la ou les date(s) d'évaluation désirée(s) :

date d'introduction de l'instance

et/ou

date de cessation de vie commune (confirmez ci-dessous)

J'atteste ou nous attestons que la date de cessation de vie commune est le :

_____ Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du ou des demandeurs

Pour une demande de **partage des droits**

La demande de partage des droits doit être accompagnée des documents suivants :

- copie intégrale du jugement ordonnant le divorce, la séparation, l'annulation du mariage, la dissolution ou l'annulation de l'union civile ou le paiement d'une prestation compensatoire, s'il y a lieu;
- copie intégrale de l'entente intervenue entre les conjoints relativement au partage des droits, s'il y a lieu;
- les actes notariés constatant la déclaration commune et l'accord des parties dans le cas de dissolution d'une union civile, s'il y a lieu;
- copie intégrale de tout autre jugement relatif au partage des droits;
- copie du certificat de divorce ou dans les cas d'autres jugements, copie du certificat de non appel;
- copie du certificat de mariage¹ ou de l'union civile.

¹ Seul un certificat de mariage émis par une paroisse ou le Directeur de l'état civil est reconnu comme preuve de mariage. Le contrat de mariage devant notaire n'est pas accepté.

5. VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Pour en savoir plus sur les modalités et les délais applicables lors du traitement d'une demande de relevé ou de partage, nous vous suggérons de consulter notre dépliant traitant du **Patrimoine familial**. Il est disponible en ligne, à nos bureaux ou par la poste. N'hésitez pas à communiquer avec nous : • en téléphonant sans frais au Service à la clientèle 1-888-842-8282 • via notre site web à l'adresse ccq.org

Veuillez retourner ce formulaire avec les preuves, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous :

Commission de la construction du Québec

Section Retraite et assurance vie

C. P. 2500, succ. Chabanel

Montréal (Québec) H2N 0A9

ou par télécopieur : 514 736-6708